

C **Offices récepteurs** **C**

UZ **AGENCE DE LA PROPRIÉTÉ** **UZ**

INTELLECTUELLE AUPRÈS DU MINISTÈRE

DE LA JUSTICE DE LA RÉPUBLIQUE

D'OUZBÉKISTAN

Office récepteur compétent pour les nationaux et les résidents de :	Ouzbékistan
Langue dans laquelle la demande internationale peut être déposée :	Anglais, russe ¹
Langue dans laquelle la requête peut être déposée :	Russe
Nombre d'exemplaires requis sur papier par l'office récepteur :	1
L'office récepteur accepte-t-il le dépôt de demandes internationales sous forme électronique ^{2, 3, 4} ?	Oui, l'office accepte le dépôt sous forme électronique à l'aide du portail de dépôt en ligne ePCT
L'office récepteur accepte-t-il les requêtes en restauration du droit de priorité (règle 26bis.3 du PCT) ?	Oui, il convient de se renseigner auprès de l'office pour connaître les critères et, le cas échéant, toute taxe applicables à ces requêtes
Administration compétente chargée de la recherche internationale :	Office européen des brevets ou Service fédéral de la propriété intellectuelle (Rospatent) (Fédération de Russie)
Administration compétente chargée de l'examen préliminaire international :	Office européen des brevets ⁵ ou Service fédéral de la propriété intellectuelle (Rospatent) (Fédération de Russie)

[Suite sur la page suivante]

¹ Si la langue dans laquelle la demande internationale est déposée n'est pas acceptée par l'administration chargée de la recherche internationale (voir l'annexe D), le déposant devra remettre une traduction (règle 12.3 du PCT).

² Lorsque la demande internationale est déposée sous forme électronique conformément à, et dans la mesure prévue par, la septième partie et l'annexe F des instructions administratives, le montant total de la taxe internationale de dépôt est réduit (voir "Taxe payables à l'office récepteur").

³ Lorsque la demande internationale contient un listage de séquences présenté dans une partie distincte de la description, il est préférable que celui-ci soit présenté conformément à la norme figurant à l'annexe C des Instructions administratives, c'est-à-dire selon la norme ST.25 de l'OMPI en format texte; aucune taxe additionnelle n'est due pour un listage de séquences présenté dans ce format. Cependant, lorsqu'un tel listage de séquences est présenté sous forme de fichier image (p. ex. PDF), une taxe est due pour chaque page (voir *Notifications officielles (Gazette du PCT)* du 14 mai 2009, page 83).

⁴ Pour prendre connaissance de la notification pertinente de l'office, il convient de se référer aux *Notifications officielles (Gazette du PCT)* datées du 8 octobre 2020, pages 206 et suiv.

⁵ L'office n'est compétent que si la recherche internationale est ou a été effectuée par ses soins.

C **Offices récepteurs** **C**

UZ **AGENCE DE LA PROPRIÉTÉ** **UZ**

INTELLECTUELLE AUPRÈS DU MINISTÈRE

DE LA JUSTICE DE LA RÉPUBLIQUE

D'OUZBÉKISTAN

[Suite]

Taxes payables à l'office récepteur:	Monnaie: Sum ouzbek (UZS) et Dollar des États-Unis (USD)
Taxe de transmission:	UZS 245.000 ⁶
Taxe internationale de dépôt ⁷ :	USD 1.453
Taxe par feuille à compter de la 31 ^e :	USD 16
Réductions (selon le barème de taxes, point 4):	
Dépôt électronique (la requête étant en format à codage de caractères):	USD 218
Dépôt électronique (la requête, la description, les revendications et l'abrégé étant en format à codage de caractères):	USD 328
Taxe de recherche:	Voir l'annexe D(EP) ou (RU)
Taxe pour le document de priorité:	UZS 245.000 ⁶
L'office récepteur exige-t-il un mandataire?	Non, si le déposant est domicilié en Ouzbékistan Oui, dans le cas contraire
Qui peut agir en qualité de mandataire?	Toute personne habilitée à exercer auprès de l'office en qualité de conseil en brevets

⁶ Des réductions peuvent s'appliquer. Pour de plus amples détails, voir le site Internet de l'office à l'adresse suivante : <http://ima.uz/ru/regulatory/tarify-i-poshliny/>

⁷ Cette taxe est réduite de 90% si certaines conditions s'appliquent (voir l'annexe C(IB)).